



PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

**Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations**

Appel à projets 2019 « Égalité et Citoyenneté »

Le contexte :

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) d'Ille-et-Vilaine lance un **appel à projets** dans le cadre de la loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017.

Celle-ci vise trois objectifs : encourager la citoyenneté et l'émancipation des jeunes, favoriser la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'habitat et renforcer l'égalité réelle.

Les actions répondant à cet appel à projets devront s'inscrire dans le cadre de la promotion des valeurs de la République, de la laïcité, de l'éducation à la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations.

Les priorités :

1. la sensibilisation et l'accompagnement des jeunes aux usages du numérique et des médias en développant l'esprit critique;
2. l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les stéréotypes ;
3. la lutte contre les discriminations ;
4. la construction de parcours citoyens favorisant l'engagement, notamment des jeunes.

Les attendus :

Les dossiers présenteront explicitement :

- La forte dimension éducative des projets, leur inscription dans la durée et la preuve d'un travail en réseau.
- La place des publics féminins (présenter la démarche favorisant la mixité).
- La place accordée aux habitants dans la construction des projets.
- Et, le cas échéant :
 - la démarche d'accueil de volontaires en Service Civique
 - l'engagement de la structure dans la formation du plan national « Valeurs de la République - Laïcité » (cf encadré ci-après).

Les dossiers et échéances :

Le dossier CERFA n°12156*05 (lien <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271>) est à adresser **complet** par courrier postal ou mail **au plus tard le 1er mars 2019** (budget renseigné, présence du numéro SIRET, signature du représentant légal, bilan des actions financées en 2018...).

Attention ! Tout dossier incomplet ou parvenu après le 1^{er} mars 2019 ne sera pas examiné.

T.S.V.P. → ...

Une commission d'attribution se réunira et informera les porteurs de projets **courant mai 2019**.

Adresse postale:

DDCSPP 35
Service Solidarités
A l'attention de Eliane BELLESSORT
15 avenue de Cucillé ; CS 90000
35919 RENNES cedex 9

Adresse mail :

ddcspp-js-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr

Les points d'attention :

- Une attention particulière sera portée aux actions se déroulant sur les territoires prioritaires de la politique de la ville et des zones de revitalisation rurale (ZRR), ou en direction de leurs habitants.
- Les structures sportives ne pourront prétendre à ces financements et devront présenter leurs projets dans le cadre de l'appel à projets régional de la DRJSCS au profit des clubs sportifs. (lien : <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique50>)
- Les structures développant des projets sur plusieurs départements bretons et concernant les publics ou territoires des quartiers prioritaires de la politique de la ville pourront se tourner vers l'appel à projets régional « politique de la ville » de la DRJSCS actuellement en cours d'élaboration. (lien : <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique138>)
- Dans le cadre du plan national « Valeurs de la République et Laïcité », certaines formations dispensées par des formateurs habilités sont déjà programmées et le **calendrier** peut être consulté ci-après <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?article688>. La DRJSCS de Bretagne lancera également un appel à projets pour l'organisation de telles formations.

Rappel:

Il est fortement recommandé aux structures sollicitant une subvention en répondant à cet appel à projets de **suivre une formation** du plan national « Valeurs de la République - Laïcité ».

Ces formations sont gratuites. Elles permettent en 2 jours d'acquérir des connaissances (historiques, juridiques, et sociales) ainsi que des grilles d'analyse et des modes de réponse basés sur des études de cas et des situations réelles vécues.

Elles permettent également de sortir des préjugés, des amalgames, des contre-sens et malentendus ; elles sont donc des leviers favorisant un bon « vivre-ensemble ».

Outre des journées de formation (d'acteurs ou de formateurs), des temps de sensibilisations peuvent être mis en place dans vos structures à la demande (adresser un mail à : ddcspp-js-solidarites@ille-et-vilaine.gouv.fr).